

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 17 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet 2015 à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Michel BUXERAUD, et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN, Liliane BAYANO, Hélène CÔME et Sandrine JOURNE

M. Dominique TRUFFAULT donne pouvoir à M. Rémi LUCET

Absent : M. Jason REGNIER

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

Avant d'engager l'ordre du jour, Monsieur le maire annonce le décès de Madame Jacqueline RECAMIER et présente en son nom et celui du conseil municipal ses condoléances à ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2015

Après deux corrections de forme, le compte rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

2. Revalorisation des tarifs de la restauration municipale

Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'aligner le prix payé par les familles au nouvel appel d'offre de la restauration municipale, sans inclure les frais annexes de personnel et de charges du bâtiment.

Il explique que 20 cts par repas représentent une augmentation d'environ 30€/enfant/an.

Madame Catherine LANEN précise que la société EKILIBRE donne entière satisfaction.

Madame Laurence VAUVERT rappelle qu'un nouveau fonctionnement de la cantine à Grignon sera mis en place en septembre, pour répondre au problème de temps consacré au repas, en concertation avec l'équipe enseignante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Gratuité des transports scolaires et prise en charge de la carte IMAGIN'R

Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit du renouvellement de la décision prise par le conseil municipal pour la gratuité des transports scolaires des écoliers (navette) et la prise en charge de deux zones de la carte IMAGIN'R pour les collégiens et lycéens.

Une discussion s'engage sur l'annonce du STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France) de « dézoner » ce titre de transport. Après vérification, cette mesure n'affectera pas notre participation qui demeurera à hauteur de 2 zones.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Accord de réciprocité gratuite avec la commune de Plaisir pour l'accueil d'enfants domiciliés hors de la commune de résidence

Monsieur le maire explique que cette convention avec la Ville de Plaisir permet l'échange d'élèves entre les deux communes, sans frais de scolarité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Révision allégée du PLU

Monsieur le maire explique que la procédure de concertation de la révision allégée du PLU, lancée en juin 2014, arrive à son terme et qu'il convient de l'acter par délibération et ainsi arrêter le projet pour permettre l'enquête publique à l'automne 2015.

Il rappelle que nous avons obtenu une dispense d'enquête environnementale (qui aurait retardé la procédure d'une année).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

6. Autorisation au maire de signer la promesse et la vente de Folleville

Monsieur le maire explique que le choix du promoteur a été réalisé parmi quatre candidats – dont deux avaient un excellent dossier. Il s'est porté sur la société NEXITY Immobilier Résidentiel.

Il convient désormais de signer la promesse de vente lui permettant de commencer à travailler sur le montage du permis de construire. La signature de l'acte authentique est prévue courant du 1^{er} semestre 2016.

Monsieur le maire annonce qu'un appel à la population sera lancé à l'automne pour identifier les personnes intéressées par l'achat ou la location d'une maison ou d'un appartement à Folleville. Une priorité sera donnée aux habitants, par le biais d'une pré-commercialisation.

Madame Sandrine JOURNÉ espère que ce programme vieillira mieux que le Logis de la Chapelle.

Monsieur le maire dit que les programmes NEXITY ont la réputation d'être de qualité.

Il précise ne pas être favorable à une copropriété, qui s'intègre difficilement à la vie de la commune. Cette position fait l'unanimité du conseil.

Monsieur Laurent MEULENYSER s'interroge sur le positionnement du centre de loisirs.

Monsieur le maire dit qu'il pourrait s'intégrer dans les 600m2 de locaux qui vont être construits par le promoteur et rétrocédés à la commune, avec un logement de 130 m2 pour le gardien.

Madame Nadine GOHARD précise que le centre de loisirs pourrait être un « bon voisin » car il n'y aurait pas de nuisance de bruit, le soir.

Monsieur le maire explique que l'achat de Folleville par la commune à l'Etat s'équilibre financièrement avec le programme de construction, comme suit :

Achat de Folleville par la commune à l'Etat:	1 050 000€
Revente partielle au promoteur :	3 500 000€
La moitié du prix de cession revient à l'Etat :	1 750 000€
Il reste : 1 750 000€, pour :	
- rembourser l'Etat :	1 050 000€
- acquérir les locaux reconstruits :	700 000€

La commune ne fait pas de plus-value, par contre elle enrichit son patrimoine bâti, avec 600m2 de locaux neufs et un logement pour le gardien.

Un des deux parkings de Folleville sera également rénové à cette occasion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

7. Autorisation au maire de signer un emprunt avec le Crédit agricole d'Ile de France

Monsieur le maire explique que la commune de Thiverval-Grignon a contracté un prêt de 1 million d'euros en 2009 auprès de DEXIA, à un taux fixe de 4,87% et qu'il s'agit là de profiter des taux d'intérêts actuels, pour rembourser ce prêt.

Le crédit agricole a fait à la commune une proposition à un taux fixe de 1,55%. Ce taux étant exceptionnellement intéressant pour la commune, il est proposé de contracter un prêt d'1,5 millions d'euros sur 20 ans, sachant que les indemnités de remboursement anticipé du prêt DEXIA sont estimées à environ 900 000€.

La commune aura donc la possibilité dans les deux ans à venir de débloquer soit la totalité du prêt ou 80%. Cela laisse le temps de réfléchir à l'usage des 600 000€ restants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

8. Présentation du rapport d'activités du syndicat SMAERG (ru de Gally)

Monsieur le maire rappelle que le rapport est consultable par tous en mairie.

Le Conseil Municipal acte la présentation du rapport annuel 2014 du syndicat SMAERG.

9. Présentation du rapport d'activités de Cœur d'Yvelines (CCCY)

Monsieur le maire rappelle que le rapport est consultable par tous en mairie.

Le Conseil Municipal acte la présentation du rapport annuel 2014 de la communauté de communes.

Tour de table :

Madame Catherine LANEN annonce avoir collecté des photos de la remise de la Légion d'honneur de Monsieur NEROT et vouloir lui en faire un album.

Madame Hélène CÔME dit qu'au dernier conseil d'administration du collège G. Apollinaire, le principal s'est inquiété des retards répétitifs de certains élèves et de l'attitude complaisante des familles concernées.

Monsieur Bertrand VACHETTE s'enquiert de la fibre optique.

Monsieur le maire dit que le déploiement définitif est annoncé pour 2025 mais aucun agenda n'est encore annoncé par le Département pour Thiverval-Grignon.

Madame Laurence VAUVERT exprime son désagrément de voir circuler beaucoup d'avions au-dessus de Grignon, le week-end.

Monsieur le maire dit que ce doit être des avions de l'aérodrome de Chavenay mais qu'ils ne doivent pas circuler au-dessus des habitations. Il existe une association de défense contre les nuisances de l'aérodrome de Chavenay – dont le siège est en mairie de Chavenay.

Madame Laurence VAUVERT soulève le problème des « crottes de chiens ».

Monsieur Laurent MEULENYSER explique que des rappels dans le T.G.I. ont été faits de nombreuses fois, sur tous les tons, mais que le problème perdure.

Monsieur le maire pense qu'il serait, peut-être plus efficace de faire passer les « bons » messages par les enfants, en voyant avec les enseignants comment procéder.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Prochain conseil municipal prévu, le **vendredi 2 octobre**, à 19h30